

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Messieurs Hubert HILLION (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Richard HAAS), Jean-Yves HINAULT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-64 **CREATION D'UN ESPACE FRANCE SERVICES**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

D'après l'INSEE, l'illectronisme, forme d'illettrisme des temps modernes, touche 17 % de la population française et pas seulement des personnes âgées.

En effet, il n'y a pas de profil type car l'âge est un critère, bien-sûr, mais il y a aussi le niveau de revenus et d'éducation. La période du confinement a permis de le constater plus encore.

La pandémie de Coronavirus a accentué l'importance de maîtriser les outils numériques, pour faire la classe à domicile, étudier, chercher un emploi, télétravailler, accéder aux services publics, accéder à ses droits, etc.

Il est important que le service public local puisse apporter une réponse, sachant que nos engagements électoraux mettaient en avant cette lutte contre l'exclusion numérique.

Il me paraît donc primordial que nous puissions nous engager dans cette démarche.

Ainsi, afin de permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien, au plus près du terrain, un réseau d'Espace France Services est mis en place par l'Etat.

Il vise à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou en campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique par des personnes formées et disponibles, pour effectuer les démarches du quotidien.

Ce guichet unique, qui permet d'accompagner sur les démarches de 9 opérateurs de l'Etat (CAF, Pôle Emploi, MSA, Assurance Maladie, CARSAT, La Poste, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice et Ministère des Comptes Publics) et d'orienter les usagers vers des partenaires locaux, est aussi un espace d'innovation.

Pour être labélisé, un Espace France Services doit répondre à un cahier des charges portant à la fois sur les moyens humains et matériels :

- ouverture au moins 5 jours par semaine selon des plages horaires compatibles avec les horaires de travail des administrés (minimum 24h/semaine) ;
- 2 personnes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une réponse pour les formalités du quotidien ;
- un bureau fermé équipé d'un poste informatique.

Les Espaces France Services sont financés par l'Etat à hauteur de 30 000 € par an.

De plus, si la création d'un service commun a été envisagé par l'Agglomération, ceci n'est pas la solution retenue. Les communes d'Hillion et de Plédran ont souhaité s'associer au projet d'Espace France Services porté par la commune de Langueux, avec une délocalisation partielle dans ces deux communes sur la base suivante :

- un multisites sur Hillion, avec une présence de 2 agents de Langueux 4 h/semaine,
- une antenne pour Plédran, avec la présence d'1 agent de Langueux 3h30/semaine.

De ce fait, une convention avec les communes d'Hillion et de Plédran vient préciser les modalités d'intervention des 2 agents de Langueux (un titulaire et un contractuel dont le recrutement est en cours).

Chaque commune garde à sa charge la mise à disposition des moyens matériels (bureau, informatique) à ce service.

A Langueux, il est envisagé d'ouvrir cette structure au sein de la médiathèque (Galerie d'expositions). Ce service à destination des citoyens, serait complété de ce fait par du conseil et de la formation numérique (service existant mais mis depuis quelques mois en stand-by).

Ainsi, dans un même lieu, identifié facilement, la Ville de Langueux offrirait les prestations de l'Espace France Services, un accompagnement au conseil et à la formation numérique, voire ultérieurement, des prestations autour de l'écrit (écrivains publics par exemple). Des travaux d'aménagement seront nécessaires pour un coût estimé à environ 13 300 € TTC.

Aussi, **je vous propose :**

- de solliciter la demande d'agrément Espace France Services et la demande de financement auprès de l'ANCT (*Agence Nationale de la Cohésion des Territoires*) ;

- d'approuver la convention avec les communes de Hillion et Plédran et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant le suivi administratif, technique et financier de la future structure et sa labellisation.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.